

Département de l'Isère  
Canton de l'Oisans  
Commune LES DEUX ALPES

DÉCISION DU MAIRE N° 2026-002

FINANCES LOCALES – 7.8 – fonds de concours

OBJET : Projet de requalification de l'Avenue de la Muzelle – Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2024-090 du 4 juin 2024 portant délégation de fonctions de l'assemblée délibérante à l'exécutif ;

**Considérant** que la commune Les Deux Alpes a décidé d'engager un programme de requalification de l'Avenue de la Muzelle, avec pour objectif de transformer cet axe majeur de la station en un espace urbain, sécurisé, attractif et cohérent pour répondre aux besoins des habitants et touristes ;

**Considérant** que ce projet s'inscrit dans une stratégie globale d'amélioration de l'espace public et de modernisation des infrastructures de la station, essentielle pour maintenir l'attractivité touristique ;

**Considérant** que ce projet répond aux enjeux du territoire Auvergne-Rhône-Alpes fixés dans le programme opérationnel FEDER 2021-2027 visant au soutien des territoires de montagne et aux stations touristiques structurantes pour le développement des mobilités plus apaisées et sécurisées ;

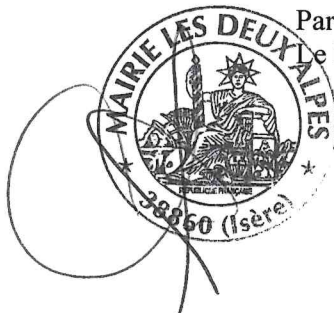
DÉCIDE

**Article 1 :** De solliciter l'attribution d'une subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de son Programme Opérationnel FEDER 2021-2027.

**Article 2 :** De déposer la fiche projet ci-jointe.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la commune. Ampliation adressée à Madame la préfète de l'Isère.

Les Deux Alpes, le 14 janvier 2026  
Par délégation du conseil municipal,  
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS



## FICHE PROJET PROGRAMME OPERATIONNEL AUVERGNE RHONE ALPES FEDER 2021-2027

Informations sur :  
[www.europeenuvergnerhonealpes.fr](http://www.europeenuvergnerhonealpes.fr)

### 1- IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Porteur du projet (organisme ou particulier) : Commune Les Deux Alpes

Statut juridique (association, collectivité, entreprise ...) : Collectivité

Contact (Personne en charge du suivi de l'opération et fonction) : Salomé CARRET – Chargée de projet aménagement urbain

Téléphone : 0485310058

Mél : [s.carret@mairie2alpes.fr](mailto:s.carret@mairie2alpes.fr)

### 2- IDENTIFICATION DU DOSSIER

Intitulé de l'opération : Requalification de l'Avenue de la Muzelle

Localisation de l'opération (lieu où se déroule l'opération) : Avenue de la Muzelle 38860 Les Deux Alpes

### 3- DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'OPERATION

Contexte, présentation générale de l'opération, public concerné

La commune des Deux Alpes engage un vaste programme de requalification de l'avenue de la Muzelle, axe majeur de centralité traversant en long la station.

L'opération concerne le tronçon nord (400 m du point info à la mairie), actuellement très routier et peu qualitatif, alors qu'il constitue la première image perçue par les touristes. L'objectif est de transformer cette section en un espace urbain sécurisé, attractif et cohérent, répondant aux besoins des habitants, des saisonniers et des touristes.

Ce projet s'inscrit dans une stratégie globale d'amélioration de l'espace public et de modernisation des infrastructures de la station, essentielle pour maintenir son attractivité économique.

Objectifs recherchés et résultats attendus

#### Intérêt territorial et retombées attendues

Pour les habitants

- Meilleure sécurité dans les déplacements quotidiens.
- Accès facilité aux commerces, aux services publics, aux transports.
- Amélioration du cadre de vie et de la qualité urbaine.

Pour l'économie touristique

- Valorisation immédiate de l'entrée de station.
- Plus grande fluidité des mobilités en période de forte affluence.
- Image premium renforcée, cohérente avec le positionnement de la station.

#### Pour la Région

- Le soutien aux territoires de montagne et aux stations touristiques structurantes
- Le renforcement de l'attractivité touristique durable
- Le développement de mobilités plus apaisées et sécurisées
- L'amélioration du cadre de vie et la revitalisation des centralités

#### Subvention sollicitée

##### Au regard :

- De l'importance de l'axe structurant,
- De l'impact sur la sécurité,
- Du caractère stratégique pour la station et l'économie locale,
- Du coût élevé d'un aménagement urbain en altitude,

La commune sollicite le soutien financier de la Région Auvergne Rhône Alpes

#### Actions présentées

##### Objectifs du projet

##### Améliorer la sécurité et les mobilités

- Création de trottoirs larges pour sécuriser les déplacements piétons.
- Création de pistes cyclables.
- Amélioration des accès aux équipements publics : mairie, médiathèque, commerces.
- Renforcer l'attractivité et l'image de la station
- Amélioration des ambiances urbaines : matériaux qualitatifs, traitement paysager, mobilier harmonisé.
- Réaménagement des deux arrêts de bus existants en encoche.
- Amélioration de l'accessibilité aux points de collecte OM.
- Renouvellement total de l'éclairage public avec des mâts double crosse, pour sécuriser trottoirs et chaussée.

##### Végétalisation

- Plantation d'arbres hautes tiges résistant aux conditions de montagne.
- Mise en place d'arbustes et couvre-sols, avec fosse de plantation et arrosage intégré.

Quelle est la thématique (Objectif Stratégique) de votre projet ?

**Objectif Stratégique 1 - Recherche, Innovation, Numérique, Compétitivité et Réindustrialisation (FEDER)**

« **Une Europe plus intelligente** ». Les types d'action correspondants sont :

- Recherche Développement Innovation
- Usages numériques,
- Croissance et Compétitivité des PME
- Esprits d'entreprises et transition industrielle

**Objectif Stratégique 2 - Transition énergétique et environnement (FEDER)**

« **Une Europe plus verte** ». Les types d'action correspondants sont :

- Efficacité énergétique
- Energies renouvelables
- Solutions fondées sur la nature
- Economie circulaire
- Biodiversité et recyclage du foncier

**Objectif Stratégique 4 – Santé et tourisme (FEDER)**

« **Une Europe plus sociale** ». Les types d'action correspondants sont :

- Santé
- Tourisme et culture

**Objectif Stratégique 5 - Approches territoriales (FEDER).** Les types d'action correspondants sont :

- Approches territoriales urbaines

- Approches territoriales rurales

Objectif Stratégique 6 – **Mobilité urbaine** (FEDER) : Le type d'action correspondant est :

- Mobilité urbaine

Objectif Stratégique 7 – **Massif Central** (FEDER) : Les types d'action correspondants sont :

- Soutenir les filières spécifiques du Massif Central
- Accompagner les projets permettant l'adaptation aux changements climatiques notamment dans le domaine de la gestion durable de la ressource en eau
- Enrayer la perte de biodiversité des écosystèmes emblématiques du Massif Central
- Soutenir le désenclavement du Massif Central
- Renforcer l'attractivité touristique du Massif Central
- Promouvoir et développer l'attractivité du Massif Central

Objectif Stratégique 8 - **RHONE SAONE** (FEDER)

- Lutter contre les inondations
- Améliorer la préservation de la biodiversité spécifique du Rhône/Saône
- Améliorer la compétitivité et accompagner la transition énergétique et écologique du transport fluvial et des ports
- Développer un tourisme durable le long du Rhône et de la Saône

Objectif Stratégique 2 - Transition énergétique et environnement (FEDER)

« **Une Europe plus verte** ».

Au vu de la végétalisation de l'Avenue qui est aujourd'hui entièrement imperméable

Objectif Stratégique 4 – Santé et tourisme (FEDER)

« **Une Europe plus sociale** ». Les types d'action correspondants sont :

Au vu de l'intérêt touristique du projet qui va redonner une nouvelle image à la station

Objectif Stratégique 6 – **Mobilité urbaine** (FEDER) : Le type d'action correspondant est :

Au vu de la restructuration des mobilités sur l'Avenue

Période prévisionnelle de réalisation de l'opération :

Date de début des travaux : Fin de premier trimestre 2026

Date de fin des travaux : Quatrième trimestre 2027

#### 4- BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Dépenses		Ressources	
Démolition, Réseaux et Terrassement	742 104.00	FEDER	132 002 (5%)
Réseaux secs	205 330.00	Etat	528 009 (20%)
Bordures, Enrobés, Mobilier et Signalisation	1 059 777.00	Région (s)	264 004 (10%)
Bétons	235 710.00	Département (s)	792 013 (30%)
Pavés et pierre	333 558.00	Privé	
Espaces verts	63 565.00	Autofinancement	924 016 (35%)
<b>TOTAL</b>	<b>2 640 044.00 - €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 640 044 - €</b>